

À retenir

- Tout au long de la vie du médicament, depuis sa fabrication jusqu'à sa délivrance, chaque médicament est soumis à de multiples contrôles : par les autorités de santé, par les pharmaciens présents à chaque étape et par les services de douanes aux frontières. Par ailleurs, des procédés développés par les industriels permettent de connaître l'origine précise des produits. Cherchez les caractéristiques : holoigramme, encre à réflexion variable ou étiquette de l'agent autorisé.

- Si vous remarquez une différence quant à l'apparence de votre médicament ou de son emballage, si vous avez l'impression de réagir différemment à votre traitement, n'hésitez pas à consulter votre médecin et à le signaler à votre pharmacien, même si vous n'avez pas acheté votre médicament en pharmacie (donaçons, dispensaires...).

- Acheter un médicament sur Internet ou par livraison gratuite à domicile, c'est se priver de l'avis de votre médecin et de votre pharmacien et prendre un risque pour votre santé.



Le médicament est:



Un produit actif

Pour être efficace, c'est-à-dire traiter ou prévenir une maladie, un médicament contient un ou plusieurs principes actifs. De ce fait, il peut avoir des effets secondaires aussi appelés effets indésirables. Ce n'est donc pas un produit anodin.

Sous contrôle

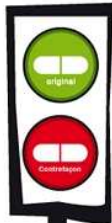
De sa fabrication jusqu'à sa délivrance dans les pharmacies, le médicament est contrôlé par les autorités de santé. Sa qualité (composition, conditions de fabrication, de conservation et de distribution) est ainsi garantie pour votre sécurité.

Généralement prescrit par votre médecin

De nombreux médicaments, soumis à prescription obligatoire, nécessitent une ordonnance. Lors de la consultation, votre médecin (ou tout autre prescripteur autorisé) prescrit le médicament adapté à votre maladie, en prenant en compte les éléments de votre dossier médical et les éventuels traitements en cours.

Dispensé par votre pharmacien

Qu'un médicament nécessite ou non une ordonnance, il est toujours délivré par votre pharmacien, garant de sa qualité. Vous bénéficiez ainsi des conseils d'un professionnel du médicament, qui vérifiera également qu'il n'y a pas d'incompatibilité avec les autres médicaments que vous prenez.



Le bon usage des produits de santé

Médicament et contrefaçon

Un médicament n'est pas un produit comme un autre. Pour garantir sa qualité et vous protéger des contrefaçons, il ne doit être acheté qu'en pharmacie.



Le médicament contrefait:

Échappe à tout contrôle

N'étant pas soumis aux contrôles des autorités sanitaires et des professionnels de santé, son efficacité et sa qualité ne peuvent être garanties.

Est risqué pour votre santé

Un médicament contrefait peut présenter une composition différente de celle du médicament d'origine: absence, surdosage ou sous-dosage en principe actif ou présence de substances toxiques. Ainsi, le médicament peut être inactif donc inefficace pour vous soigner, il risque aussi d'être toxique donc dangereux pour votre santé.

Peut circuler à travers: Internet, livraison gratuite à domicile, certains hôpitaux, certaines pharmacies, dispensaires...

Un nombre important de sites Internet propose l'achat de médicaments en ligne. Les messageries des internautes sont inondées quotidiennement de messages publicitaires (Spam) incitant à la consommation de médicaments et vous orientent vers des sites légaux. Ayez à l'esprit, qu'à ce jour, la vente de médicaments par correspondance (catalogue ou Internet) n'est pas autorisée au Liban. Sachez aussi que les médicaments en vente sur Internet sont pour beaucoup des produits contrefaits.



Qu'est-ce qu'un médicament contrefait? Un médicament contrefait est un médicament dont on ne connaît pas l'origine. Il est généralement fabriqué, distribué et vendu par des personnes qui agissent en toute illégalité et dévient de la route des patients. C'est la contrefaçon des médicaments puisqu'il ne fait passer pour un médicament autorisé. Son emballage peut être très proche de celui du médicament d'origine.

